



Problème avec ma banque

Par **Mes amours**, le 27/12/2023 à 01:03

Bonjour voilà 8ans que je suis cliente chez xxxxxx aucun problème aujourd'hui je resoi un mail disant que une personne du Bénin c'est connecter a mon compte j'envoie la preuve a xxxxxx il me répondent qu'il cessent tout contact et que le compte sera résilié et que je ne récupéré pas l'argent dessus .on t'il le droit de faire sa merci

Par **Cousinnestor**, le 27/12/2023 à 08:53

Hello !

Que vous demandait exactement le mail en question ? Quelle "preuve" avez-vous "envoyée" précisément ? L'avez-vous envoyée en répondant au mail ? Vous a-t-on répondu par mail que votre compte sera résilié ? Avez-vous contacté votre banque depuis par (téléphone, messagerie interne, guichet agence) ?

A+

Par **Visiteur**, le 27/12/2023 à 09:02

Bonjour

Nous n'avons pas votre dossier en main donc ne pouvons doner un avis éclairé.

En cas de soupçons, la banque a le droit de fermer votre compte bancaire à tout moment, sans justification et sans votre autorisation.

Par **janus2fr**, le 27/12/2023 à 09:43

[quote]

En cas de soupçons, la banque a le droit de fermer votre compte bancaire à tout moment, sans justification et sans votre autorisation.

[/quote]

Et de garder l'argent ?

Par **Visiteur**, le **27/12/2023** à **09:46**

Bonjour,

Si vous avez été victime d'escroquerie, il faut porter plainte. Mais dans ce genre de cas, vous ne reverrez pas votre argent parce que le coupable est introuvable ou insolvable.

Si votre mot de passe ou code secret a été mis à disposition d'un tiers, votre responsabilité peut être engagée.

Les voies de recours auprès de la banque sont précisées au bas de chaque relevé de compte.

Par **Cousinnestor**, le **27/12/2023** à **16:51**

(suite)

Mes amours peuvent-ils répondre aux questions ?

A+

Par **miyako**, le **27/12/2023** à **17:53**

Bonsoir,

Vous parlez d'une histoire de banque avec le Benin . De quoi s'agit il ??

Cordialement

Par **Cousinnestor**, le **27/12/2023** à **19:25**

Justement, on aimerait bien savoir... 😊

Par **Visiteur**, le **27/12/2023** à **19:39**

L'argent est déjà envolé là-bas.... Donc la banque ne pourra rien rembourser.

Par **Marck.ESP**, le 28/12/2023 à 09:09

Bienvenue

[quote]

Et de garder l'argent ?

[/quote]

C'est qu'il y a un sérieux problème, car s'il reste de l'argent sur le compte, la banque envoie un "solde de tout compte", précisant le montant à vous remettre suite à la fermeture du compte.

Toute explication peut vous être fournie en appelant le service client N°..... (interdit de le mentionner ici), mais il faut savoir que la banque n'en a pas l'obligation et cela lui est même interdit dans le cas d'un signalement à [Tracfin](#).

Par **Cousinnestor**, le 28/12/2023 à 11:38

Je crois que Mes amours est parti au Bénin récupérer son argent... 😊